



Délibération : DC\_2023\_103

## Conseil Communautaire du 18 décembre 2023

### DELIBERATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle de la Marbrerie à Flaumont -Waudrechies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 12 décembre 2023.

**Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 69**

**Le nombre de présents et représentés :63**

#### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Marie-Christine MERCIER

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Aline BERTRAND, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Bételles : Orféo RIGONI a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damosies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doulers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Freddy THERY, Maryse BERNARD a donné procuration à Brice AMAND, Claire DEGROOTE,



Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN  
Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ  
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Thierry THIROUX  
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT a donné procuration à Jean-Claude FOVEZ  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND  
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Daniel DEUDON, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS a donné procuration à Daniel DESCAMPS, conseiller suppléant  
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN a donné procuration à Nicolas DOSEN, Christian BINOIT  
Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Sylvie CABOOR  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES  
Commune de Solre le Château : Chloé TROUILLIEZ  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

**Objet de la délibération : Convention partenariale  
« Territoire d'Industrie Grand Hainaut-Douaisis -  
Cambrésis »**

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 63



Pièce jointe : - *Convention de partenariat Territoires d'Industrie – Ingénierie pour la mise en œuvre du programme (18 pages)*

## **I.Exposé des motifs**

Avec l'aide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de ses partenaires (La Banque des Territoires, Bpifrance, Business France, Pôle emploi...), l'État s'engage à prolonger son accompagnement en faveur des Territoires d'Industrie : ce dispositif, initié dès 2019, permet, grâce aux politiques publiques de soutien à l'attractivité et au développement des territoires ainsi qu'aux filières et à la compétitivité des entreprises industrielles, de mettre en œuvre une offre de services intégrée à destination des territoires au travers de mesures centrées sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité, de simplification et de mobilisation du foncier. Sa valeur ajoutée repose sur le fait que ces outils soient rapidement mobilisés et rendus flexibles pour s'adapter aux spécificités des projets portés par les Territoires d'industrie.

Après une première phase du programme déployée sur la période 2019 – 2022, chaque Territoire d'Industrie est invité à élaborer et à animer son programme d'action local pour la période 2023-2027, portant notamment sur les thèmes suivants :

- ✓ Ambitions de développement ou de redéveloppement de l'industrie sur le territoire ;
- ✓ Modalités d'actions locales relatives à l'attractivité des métiers de l'industrie et à l'attractivité du territoire (accueil des populations et des acteurs économiques)
- ✓ Développement de l'accès aux compétences et à l'emploi et l'adaptation de l'offre de formation ;
- ✓ Souhaits d'expérimentation et de simplifications réglementaires exprimés des territoires
- ✓ Mobilisation du foncier à vocation industrielle.

La phase II du programme Territoire d'industrie a labellisé, pour la période 2023-2027, 183 territoires lauréats « Territoires d'Industrie » qui couvrent le territoire national, dont un Territoire d'Industrie regroupant les communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole, de La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, de Cambrai, du Caudrésis-Catésis, Douaisis Agglo, étendu depuis novembre 2023 aux communautés de communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal et Sud Avesnois. – soit le territoire du « GRAND Hainaut Douaisis Cambrésis » réunissant 9 EPCI.

Une convention de partenariat est en cours de signature entre l'Etat et la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France par laquelle la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France s'engage à mettre en place l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre



du programme « Territoires d'Industrie », au travers du recrutement en son sein de chefs de projet, tandis que l'Etat s'engage à apporter un soutien financier à l'opération au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

Le territoire « GRAND Hainaut Douaisis Cambrésis » dont l'objectif est d'identifier, de soutenir et d'accélérer les initiatives locales favorables au développement ou au redéveloppement de l'industrie, doit contractualiser son engagement au travers d'une convention pluriannuelle définissant les modalités du partenariat entre la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France et les 9 intercommunalités. Cette convention traduit la volonté commune de mutualiser les moyens et les efforts pour animer ce Territoire d'Industrie.

La convention (annexée) prévoit que la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France s'engage à :

- ✓ Dédier deux de ses collaborateurs à 100% à la mission « Territoires d'Industrie »
- ✓ De les héberger sur son site de Valenciennes,
- ✓ Et leur apporter tous les moyens matériels nécessaires à l'exercice de sa mission (bureau, ordinateur, téléphone, internet, véhicule de service),
- ✓ Prendre en charge leurs frais de mission

Et que les Communautés d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, de Cambrai, de Douaisis Agglo, de La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Valenciennes Métropole, ainsi que les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal et Sud Avesnois s'engagent, quant à elles, à apporter leur concours au financement du solde restant à la charge du Territoire d'Industrie pour les postes de Chefs de projet sur la base d'un plan de financement prévisionnel. Une participation financière de 11 666,67 € maximum par an par EPCI, est ainsi prévue pour les deux prochaines années.

Au regard du périmètre concerné, deux chefs de projet Territoire d'Industrie seront affectés exclusivement au dispositif et auront en charge son animation :

- Animation de Territoire d'Industrie
- Accompagnement des projets du programme
- Accompagnement des EPCI
- Organisation des rencontres avec les parties prenantes
- Mise en place d'outils de suivi et de reporting financiers, administratifs et opérationnels.



## **II. Dispositif décisionnel**

**Vu** l'avis favorable émis par la commission « activités économiques » et par le bureau communautaire, réunis respectivement les 18 octobre 2023 et 29 novembre 2023,

Le Conseil Communautaire,

**Où** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, avec 61 voix pour et deux abstentions de Thierry THIROUX et de Colette WATTREMEZ décide :

- D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec la CCI du Grand Hainaut Hauts-de-France et les 8 autres EPCI dans le cadre du programme « Territoire d'Industries du GRAND Hainaut Douaisis Cambrésis »
- D'AUTORISER** le Président à signer la convention ci-annexée,
- D'AUTORISER** le Président à signer tout document lié à l'exécution de la présente décision,
- DE PREVOIR** les crédits aux BP 2024 et 2025 pour la mise en œuvre de ladite convention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Le Président  
Nicolas DOSEN

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 26/12/2023 et de la publication sur le site Internet de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois le 27/12/2023*

*Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20231218-DC\_2023\_103-DE*